

Evolution Réglementaires dans les Etudes de Sécurité pyrotechniques (Travail et études de dangers)

LES OBJECTIFS

Il s'agit d'un stage permettant de prendre en compte les évolutions réglementaires en pyrotechnie voulues par l'arrêté ministériel du 20 avril 2007.

LE CONTENU

Ce stage s'attache à évaluer les modifications imposées par la nouvelle réglementation d'avril 2007.

Il aborde notamment les écarts existants avec l'ancienne réglementation. Il explique ensuite la façon d'aborder et de construire les différents documents réglementaires (EST et étude de dangers).

Enfin, il est proposé aux stagiaires des études de cas qui sont traités en groupe de travail.

LES + DU STAGE

Ce stage a l'avantage de faire un point précis sur la nouvelle réglementation pyrotechnique et de montrer la différence par rapport à l'AM 80 et ses circulaires d'application.

Les intervenants de ce stage sont des ingénieurs de SME, spécialistes du comportement des matériaux énergétiques et de la réglementation. Ils ont pris une part importante dans l'évolution réglementaire récente.

LE PUBLIC ET LES PREREQUIS

Ce stage s'adresse aux personnes qui ont à concevoir des installations pyrotechniques ou à rédiger les études réglementaires nécessaires.

LES INTERVENANTS

Les intervenants de ce stage sont des ingénieurs de SME, spécialistes du comportement des matériaux énergétiques et de la réglementation. Ils ont pris une part importante dans l'évolution réglementaire récente.

L'ORGANISATION DU STAGE

Ce stage est divisé en 4 modules. Un temps réservé aux questions est lié à chaque module.

Lieu et dates : CRB - 17 janvier et 25 mars 2008

Durée : 1 jour

Prix : 620 € HT

EXEMPLE DE PROGRAMME

Version de base : 1 jour sur le site du CRB

09h00 - 10h00	Présentation des stagiaires et du programme du stage Modifications pour les classements en division de risques
10h00 - 10h30	Modifications sur l'estimation des probabilités d'occurrence d'un accident pyrotechnique
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 12h30	Présentation des différentes réglementations Modifications engendrées par l'arrêté du 20/04/2007 et ses circulaires d'application pour la réalisation des EST
12h30 - 13h45	Déjeuner
14h00 - 15h00	Modifications apportées au contenu des études de dangers
15h00 - 15h30	Présentation d'études de cas
15h30 - 15h45	Pause
15h45 - 18h00	Présentation d'études de cas (suite)